



ORDURES MÉNAGÈRES

**Lundi, mercredi
et vendredi**

Collecte de 6h à 14h



EMBALLAGES ET PAPIERS

En vrac, sans sac, non imbriqués
et vidés de leur contenu

Judi

Collecte de 6h à 14h



VERRE

Bouteilles, bocaux, pots...

4^e jeudi du mois

Collecte de 8h à 16h



DÉCHETS VÉGÉTAUX

Gazon, feuilles, branchages, fagots

Mardi

(mi-mars > mi-déc.)

Collecte de 12h à 18h

Pas de collecte le 1^{er} mai. Merci de rentrer les bacs après la collecte.



ENCOMBRANTS

Interdits : gravats, équipements
électriques, vitrerie, miroir

**1^{er} et 3^e lundis
du mois**

Collecte de 6h à 14h

Jours de
collectes
des
déchets



**APPLI
disponible**

01 78 18 22 25

grandorlyseinebievre.fr



**Grand
Orlyseine
bièvre**

Jours de collectes des déchets

AU QUOTIDIEN
COLLECTE, DÉPÔTS SAUVAGES,
RÉCLAMATIONS
BACS, CONSIGNES DE TRI,
BORNES À VERRE :
CONTACTEZ-NOUS AU

01 78 18 22 25

grandorlyseinebievre.fr
ou flashez le QR code



LES BONS GESTES

Il est interdit sous peine
d'amende de déposer ses
déchets sur la voie publique
en dehors des jours de
collecte



LE MEILLEUR DÉCHET
EST CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT PAS

- ✓ RÉDUIRE
- ✓ COLLECTER
- ✓ VALORISER

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | Secteur Centre Ancien

DES RÉFLEXES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

- **Compostage individuel (pavillons) :**
la solution pour obtenir un engrais naturel à partir des déchets végétaux et de cuisine : demande au 01 78 18 22 25
- **Compostage collectif et lombricomposteurs (appartements), demande sur :**
reduisonsnosdechets@grandorlyseinebievre.fr

Si vous habitez en résidence : pour toute question relative à la gestion de vos encombrants et gros cartons, contactez votre gardien ou votre gestionnaire de résidence.

DÉCHÈTERIE MOBILE

Chaque samedi (sauf le 1^{er} mai) de 9h à 16h
Parking des Serres, 105 avenue Anatole France

Uniquement pour les particuliers
habitant à Villeneuve-Saint-Georges et uniquement accessible avec un véhicule léger.

Accès gratuit sur présentation d'un badge :

Le badge est délivré annuellement pour 12 passages / an : sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'une pièce d'identité et d'une carte grise du véhicule.
Formulaire de demande disponible à la déchèterie, en mairie et par mail :
cartedecheterie.secteur@grandorlyseinebievre.fr